BEAUVECHAIN

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION BIMESTRIEL N°41 FÉVRIER 2023 | BEAUVECHAIN | HAMME-MILLE | L'ECLUSE | NODEBAIS | TOURINNES-LA-GROSSE

Editeur responsable : Carole Ghiot - Bourgmestre | carole.ghiot@beauvechain.be | 010 86 83 35

Crédit photo: Serge Hennebel

Votre administration, où et quand vous voulez!

Emile Coulon, l'architecte qui a commencé sa carrière à Beauvechain

Edito

Chères beauvechainoises,
Chers beauvechainois,

Lors de sa dernière séance, le Conseil communal a pris acte de la démission de Jérôme Cogels. Nous souhaitons la bienvenue à Marie-Thérèse Schayes qui achèvera son mandat en tant que Conseillère communale ECOLO.

Le 19 janvier dernier, le Collège a présenté ses bons vœux à l'ensemble du personnel communal. J'ai porté un toast à chacun et chacune en soulignant la bonne collaboration, le dévouement, la motivation à mettre nos projets en œuvre, la qualité du travail, la réactivité, l'adaptation à toute épreuve, la créativité et les idées, toujours les bienvenues.

J'aime mettre l'accent sur la qualité du cadre de vie. Je souhaite que Beauvechain reste une commune où chacun, jeune et moins jeune, se sente chez lui. Notamment au travers des actions et projets du Plan de Cohésion sociale, nous veillons à proposer des lieux d'échange et de rencontre ouverts à tous les citoyens de la commune: café contes pour les amoureux des lettres, café multimédia pour les amateurs du numérique, et bientôt le café poussette, pour les jeunes parents! Cette nouvelle année débute d'ailleurs avec la concrétisation d'un projet d'ampleur : la création d'une nouvelle crèche à Hamme-Mille, en partenariat avec le CRFE. Ce sont pas moins de 42 places qui pourront être proposées d'ici 2025 ! Même si le contexte actuel nous obligera à poser des choix stratégiques, d'autres magnifiques projets verront bientôt le jour à Beauvechain!

En résumé, Beauvechain est une commune qui bouge ! Une remarque, une suggestion, un avis sur un projet en particulier ? Ou simplement envie de discuter ? Je suis à votre écoute sur rendez-vous au 010/86.83.11 ou par mail via personnel@beauvechain.be

Votre Bourgmestre,
Carole Ghiot.

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

www.lecentreculturel.be
Centre culture de Beauvechain

www.beauvechain.eu

État civil

MARIAGES

♥ **BENGELEN** Jan et **VANDENWEGHE** Sigrid – **02/12/2022**
♥ **DEVESTER** Frankie et **WALLON** Virginie – **17/12/2022**

NAISSANCES

TSHIAMS BANDA Kylian – **07/10/2022**
DEVAUX Pol – **03/11/2022**
HOECK Alexandre – **13/11/2022**
LEROY HAMERIJCKX Theo – **8/12/2022**
DRAYE Soura – **11/12/2022**
DRAYE Samaël – **11/12/2022**
CHAIROT RIMBERT Gianni – **16/01/2023**

DÉCÈS

DEBECKER Annie – **25/11/2022**
DELBRASSINNE Raymonde – **07/12/2022**
BOUVIN Geneviève – **19/12/2022**
BRIKE Luc – **27/12/2022**
GORIS Dominique – **01/01/2023**
GILSON Joseph – **10/01/2023**
ROBLAIN Marguerite – **18/01/2023**
VANDERBEMDEN Hubert – **23/01/2023**

Ces informations sont fournies dans le respect de la réglementation du RGPD en vigueur.

Décisions des derniers Conseils communaux

Conseil du 12 décembre 2022
3 conseillers absents

Le budget communal pour l'année 2023 a été approuvé par 13 voix pour, 1 voix contre (Intérêts communaux) et 2 abstentions (ECOLO). L'une des annexes obligatoires du budget est le rapport d'activités de l'Administration communale pour l'année écoulée. Celui-ci est à consulter sur le site internet communal www.beauvechain.eu.

Enfance

Comme en début d'année scolaire, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité la convention de collaboration avec l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon concernant l'accueil des enfants durant les temps de midi. Pour la période du 9 janvier au 7 juillet 2023, le montant à charge de la commune est estimé à 38.528 €.

Une autre convention avec l'ISBW a également été approuvée à l'unanimité. Celle-ci concerne l'accueil extrascolaire (accueil des enfants avant, après l'école, et le mercredi après-midi) et les plaines de vacances. La charge financière pour la commune est de 54.161,20 € (salaires, frais de fonctionnement et prise en charge de 10 €/place d'accueil pour les plaines d'été).

Cohésion sociale

Dans le cadre du Plan de Cohésion sociale de la Commune, différents ateliers organisés à l'Boutroule d'Ame sont proposés aux citoyens tout au long de l'année.

Le partenariat entre la Commune et la Maison du Conte et de la Littérature ASBL a été renouvelé pour l'année 2023 (15 voix pour, 1 abstention pour IC). La convention porte sur l'organisation des ateliers « Temps d'une histoire » qui se tiennent une fois par mois, pour un montant à charge de la Commune de 3.510,08 €. Ces rencontres autour de la littérature, animées par les équipes de la Maison du Conte, sont gratuites pour les citoyens et ouvertes à tous. Il s'agit des « Cafés contes ».

Le partenariat avec l'ASBL Media-Animation a également été renouvelé pour 2023 (15 voix pour, 1 abstention pour IC). Les « Cafés multimédia » sont des ateliers d'éducation permanente et d'appropriation critique des médias qui ont également lieu une fois par mois. La charge financière pour la commune est estimée à 350 € (frais de déplacement) ; la participation à un atelier revient à 4 € par personne.

Une seconde convention avec l'ASBL Media-Animation a été approuvée à l'unanimité dans le cadre de la mise en place de la Webradio. Ce projet vise à favoriser et améliorer les rencontres entre les citoyens par la mise en place d'une radio animée en studio et lors d'événements extérieurs. Le projet a été subventionné par Le Brabant wallon à concurrence de 25.000 €. La convention porte sur l'organisation d'ateliers « Media Expression », formation de 35 heures programmée sur l'ensemble de l'année et ouverte à tous.

Enseignement

En 2021, la Fédération Wallonie-Bruxelles créait les Pôles territoriaux, chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre d'aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale, avec pour objectif principal d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques. La convention conclue avec la Province du Brabant wallon a été approuvée à l'unanimité.

Energie

Le Conseil communal a approuvé à l'unanimité la charte de fonctionnement du comité de pilotage du Plan d'action énergie climat (PAEDC). La mission du Comité de Pilotage consiste à élaborer une proposition de PAEDC qui sera soumise au Collège communal, ainsi qu'à coordonner et suivre sa mise en œuvre. Sur base d'analyses et de conseils d'experts en la matière, cette mission se déclinera de la manière suivante :

- Réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (eq CO2) sur le territoire de la commune.
- Evaluer le potentiel de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur le territoire communal.
- Réaliser un diagnostic de la vulnérabilité du territoire communal aux impacts du changement climatique.
- Proposer au Collège communal un plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) visant, d'une part, à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal d'au moins 40% à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2006, et d'autre part, à développer la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique. Les actions de ce plan pourront être menées par la commune ou tout acteur du territoire désireux d'agir dans l'intérêt collectif. Ce PAEDC définira notamment un plan de communication et une démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs visés.
- Coordonner la mise en œuvre de ce PAEDC et suivre l'évolution des émissions de GES.
- Proposer périodiquement d'éventuelles adaptations et/ou modifications du PAEDC au gré de l'évolution du contexte local et de l'apparition de nouvelles opportunités.

Travaux

Le marché pour l'acquisition et le placement d'un garde-corps à l'escalier entre la rue de la Bruyère St-Martin et la rue de Beauvechain sera bientôt lancé. Le Conseil communal a approuvé la description technique et le montant estimé (27.000 € TVAC) à l'unanimité.

Le personnel contractuel de la Commune et du CPAS bénéficie d'une pension complémentaire, via la mise en place d'un second pilier de pension. L'objectif est de réduire l'écart entre la pension des agents contractuels et la pension des agents statutaires (nommés). Le nouvel organisme de financement de pensions

désigné dans le cadre de la centrale d'achat du Service fédéral des Pensions est Ethias Pension Fund (OFP). L'échevin des finances, Monsieur Lionel Rouget, a été désigné comme représentant communal à l'Assemblée générale d'Ethias Pension Fund (15 voix pour, 1 abstention IC).

Le Conseil communal a ensuite voté les points portés à l'ordre du jour des assemblées suivantes : iMio, Brutele, Ores assets, ISBW, ECETIA et InBW (15 voix pour, 1 abstention pour IC) avant de voter et ratifier des décisions relatives au personnel enseignant.

Conseil du 30 janvier 2023
3 conseillers absents

La séance a débuté avec la prise d'acte et l'acceptation de la démission de Monsieur Jérôme Cogels comme membre du Conseil communal. Ce dernier avait en effet remis sa lettre de démission le 12 janvier dernier auprès de la Direction générale. La démission ne devenait effective qu'après sa prise d'acte officielle par le Conseil. Après réponse orale de Mesdames la Bourgmestre et la Directrice générale à ce courrier, s'en est suivie l'installation de Madame Marie-Thérèse Schayes, première suppléante en ordre utile sur la liste n°2 – ECOLO, à laquelle appartenait le titulaire à remplacer, en qualité de Conseillère communale effective. La nouvelle conseillère a prêté serment.

Monsieur Jérôme Cogels a ensuite été remplacé au sein de différentes Assemblées générales (IMIO, In BW et IPBW).

Finances

Les conseillers ont approuvé la deuxième modification budgétaire 2022 ainsi que le budget 2023 du CPAS par 13 voix pour et 3 abstentions du côté d'ECOLO.

La séance s'est poursuivie avec l'approbation du compte 2020 et de la dotation communale du budget 2023 (14 voix pour, une voix contre – Intérêts communaux et 1 abstention - NENA) de la Zone de Police des Ardennes Brabançonnes : 1.014.640,50 €.

Un Service de Médiation communale

Le Médiateur wallon est une institution qui traite les réclamations des citoyens qui rencontrent des difficultés avec une Administration publique de Wallonie ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Afin de renforcer le processus de médiation, un accord de collaboration entre la Commune et le Médiateur wallon a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communal du 30 janvier 2023.

En signant cet accord de collaboration, la commune s'engage à inscrire sa volonté d'agir dans la problématique globale de la gestion des réclamations et du mécontentement potentiel de la population d'une part, et dans une démarche de qualité des services rendus par l'administration communale d'autre part.

Le service de médiation communale n'est pas compétent en ce qui concerne les orientations politiques prises ni pour les affaires étrangères à la compétence de la commune.

Pour tout renseignement complémentaire : LOGIST Mélanie – 010/86.83.19 – etatcivil@beauvechain.be

Jeunesse

Une convention de partenariat avec La Chaloupe a été approuvée (15 voix pour, une abstention chez ECOLO) dans le cadre du projet « Délibère-toi » pour l'année 2023. Le projet, ouvert à tous les jeunes de 12 à 21 ans vivant et/ou scolarisés en Brabant wallon, se veut positif et participatif. Concrètement, il s'agit de proposer des activités, des stages, des formations durant les périodes de délibérations de juin/juillet et de décembre, ainsi que pendant l'été. La commune, en tant que partenaire, s'engage à promouvoir les activités organisées et à mettre des locaux à disposition si nécessaire.

Collecte des encombrants

Les Conseillers ont ensuite discuté environnement, avec l'approbation à l'unanimité de l'avenant n°4 à la convention de dessaisissement entre la commune et l'intercommunale in BW pour la gestion de collecte des ordures ménagères et encombrants à Beauvechain. Sur proposition d'in BW, les tarifs de l'enlèvement des encombrants à domicile seront prochainement modifiés. Pour l'année 2023, pour chaque enlèvement d'encombrants réalisé par in BW, un forfait de 40 € sera demandé à la commune ; le citoyen s'acquittera d'une participation de 20 € pour le premier m³, 15 € pour le second et 10 € pour le 3e supplémentaire (volume maximal de 3 m³ et maximum 25 kg par objet).

Travaux

Le 29 août dernier, le Conseil communal décidait de mettre à disposition gratuitement, pour une durée de 10 ans, des emplacements de stationnement sur lesquels seront installées des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le conseil communal a décidé (14 voix pour, deux abstentions – Intérêts communaux et NENA) de marquer son intérêt pour le lancement des futurs marchés de concession. L'installation des bornes de recharge est prévue pour 2024 !

➜ Conformément à la loi, un Conseiller peut demander l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Lors de cette séance, deux conseillers ont formulé cette demande.

Monsieur Antoine Dal du groupe ECOLO souhaite que le Groupe de Travail sur la Gouvernance formé en 2019 reprenne urgemment, afin notamment de garantir un système démocratique efficient. Après quelques amendements demandés par la majorité et adoptés à l'unanimité, le Conseil communal décide à l'unanimité de mandater le Collège communal afin :

- de reprendre les travaux du groupe de travail sur la Gouvernance ;
- de composer ce groupe d'un représentant de chaque groupe politique, de la Présidente du Conseil et de la Directrice générale pour en assurer le secrétariat ;
- de demander à ce groupe de travail de travailler en priorité sur la thématique de la transparence ;
- de réunir ce groupe de travail régulièrement en vue de formuler d'ici au 31 décembre 2023 des propositions concrètes au Conseil communal pour améliorer les pratiques de transparence et de gouvernance et de piloter leur mise en œuvre d'ici la fin de la législature ;
- d'envoyer l'état d'avancement des travaux (PV de réunions) aux conseillers communaux, ainsi que de faire un retour au dernier conseil communal de juin sur l'avancée de ceux-ci.

Monsieur Eric Evrard (NENA) demandait la modification du ROI du Conseil et d'y ajouter l'inscription systématique d'un point « divers » à l'ordre du jour de chaque Conseil communal ; l'inscription pour chaque commission ou conseil consultatif d'un point annuel au Conseil afin de réaliser un état de sa situation et enfin les modalités d'interpellation ; un point développant la politique mise en place afin de promouvoir en permanence, via tous les outils disponibles (site internet, FB, toutes-boîtes, bulletins et conseils communaux…), l'interpellation des autorités par les citoyens, lors des conseils communaux. Il est également demandé de déléguer certaines responsabilités aux conseillers de la majorité qui ne sont pas au collège, afin de leur permettre d'intervenir régulièrement, sur base de leurs compétences, connaissances, responsabilités et/ou représentativité d'une partie des électeurs. Le Conseil se prononce contre cette motion (1 voix pour – NENA, 4 abstentions – ECOLO et Intérêts communaux, et 11 voix contre).

Pour rappel, l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de chaque séance sont à consulter sur le site Internet communal (https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal).

Le public est le bienvenu pour assister aux échanges !

Vie pratique

Votre administration où et quand vous voulez !

L'une de nos missions est de rendre les services de l'Administration efficaces, simples et accessibles ! La transition digitale continue de s'opérer à Beauvechain, avec la mise à disposition des citoyens d'un nouveau guichet en ligne. Plus besoin d'identifiant et de mot de passe, grâce à une connexion sécurisée (carte d'identité ou Itsme), vous téléchargez DIRECTEMENT votre extrait d'acte, composition de ménage, extrait de casier, certificat de résidence, etc. Les documents sont générés automatiquement, 24h/24 et 7j/7, toujours gratuitement.

Veuillez noter que les documents «Population/Etat civil» ne peuvent plus vous être envoyés par mail.

Le guichet RESTE OUVERT. Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 9h à 12h, le vendredi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

➜ **http://beauvechain.egovflow.be**

Un annuaire communal pour les indépendants

La Commune de Beauvechain souhaite mettre en avant les talents du territoire ! Vous êtes indépendant ou gérant d'entreprise, tous secteurs confondus, commerçant, responsable d'une association ou d'un club ? Faites-vous connaître ! Envoyez-nous un simple mail à **communication@beauvechain.be** avec les informations pratiques et de contact, ou complétez le formulaire en ligne en scannant ce QR code.

La mention dans l'annuaire est totalement gratuite. Le site internet communal étant bien référencé, vous apparaitrez dans les premiers résultats des moteurs de recherche !

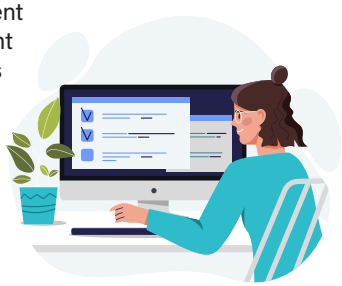

Cohésion sociale

Perte d'autonomie ? Que puis-je faire pour moi ou l'un de mes proches ?

Les années passent... Vous êtes confronté(e), vous-même ou un de vos proches, à une perte d'autonomie, une maladie, un handicap qui nécessite un traitement à domicile ou simplement une aide régulière. A qui s'adresser ?

Le CPAS, votre point de contact en matière de soins à domicile

Le CPAS répond à une grande variété de demandes et peut vous diriger vers une organisation fiable et spécialisée dans la coordination des soins à domicile. Ces organisations vous assistent lors de la description de vos besoins. Elles coordonnent les soins et services à domicile, dans le respect de votre vie privée et de vos préférences.

Une aide concrète et personnalisée

Les questions auxquelles répondent les organisations en question, sont variées et parfois multiples : trouver un médecin ou un(e) kinésithérapeute disponible pour des visites à domicile, une aide familiale pour vous aider à résoudre différents problèmes de la vie quotidienne (préparation des repas, courses, aide à la toilette d'hygiène, aide administrative, soutien et écoute) ou une aide-ménagère qui assurera des services susceptibles de contribuer à votre bien-être (préparation des repas, entretien courant du linge ou de l'habitation, soutien et écoute).

Pour toute demande ou simple information, n'hésitez pas à contacter le CPAS au 010 868340 ou 010 868344.

Le CCCA, représentation des aînés -55 ans et plus- auprès de la Commune, est à votre écoute et répond aux questions que vous pourriez vous poser. N'hésitez pas ! Contactez- nous en direct ou via l'un des membres du CCCA à l'adresse ccca.beauvechain@gmail.com.

NOUVEAU : Café poussette

L'ONE et le Plan de Cohésion Sociale de Beauvechain vous proposent leur nouveau « Café poussettes ».

Venez profiter d'un temps de rencontre et de sociabilisation avec vos enfants âgés jusqu'à 3 ans. Un moment de pause, d'échange, de partage et de solidarité, convivial et décontracté !

Rendez-vous les jeudis 9 & 23 mars, 6 & 20 avril de 9h30 à 12h au premier étage de la Maison de Village de Nodebais (rue de l'étang 7).

Les séances des 23 mars et 9 avril seront couplées avec un atelier d'éveil musical.

Contact :
Christine VANDENSCHRICK
0499/57.26.63.

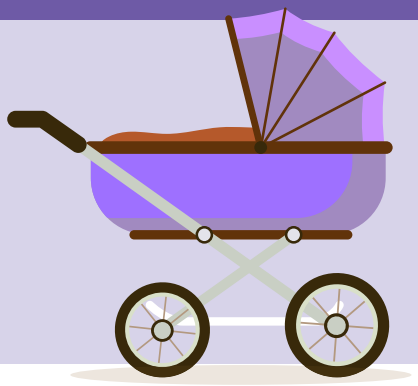

Enfance et jeunesse

Jobs étudiants à la commune - Appel à candidatures pour l'été 2023

Animateur d'enfants durant les vacances d'été

Tu aimes le contact avec les enfants ? Tu as le sens des **responsabilités** ? Tu es **fiable** et **ponctuel** ? Tu es **dynamique** et **créatif** ? Tu as le sens de **l'engagement** ? La commune de Beauvechain engage des animateurs/animatrices pour animer des enfants de 2,5 ans à 12 ans lors de nos accueils de vacances.

⚠️ Infos importantes :

- Les périodes d'engagements sont étalées sur juillet et août, par période de deux semaines ;
- Les activités de vacances seront organisées à l'école de la Bruyère ;
- Les 15 et 22 mars auront lieu les entretiens d'embauche ;
- Les 15 et 29 avril de 14h à 16h s'organiseront deux réunions de préparation (à la Bruyère).

Conditions pour postuler :
Habiter Beauvechain **ET/OU** être en possession d'un brevet d'animation en centre de vacances. Avoir minimum 17 ans au 1er jour de travail.

Eté solidaire, je suis partenaire

Tu as envie de t'investir dans ta commune ? Tu n'as pas peur de te salir les mains ? Tu aimes travailler en équipe ?

La commune engage des jeunes de **15 à 21 ans** pour une opération citoyenne active en collaboration avec l'équipe des ouvriers communaux et/ou le service Plan de Cohésion Sociale.

L'engagement se fait pour deux semaines du **7 au 18 août 2023**.

Conditions pour postuler : Avoir (minimum) 15 ans accomplis au 1er jour de travail ET ne pas avoir peur du travail manuel.

Candidatures

Les formulaires de candidature sont téléchargeables sur le site Internet de la commune **www.beauvechain.eu** ou disponibles à l'administration communale. Ils sont à renvoyer pour le 1er mars 2023 au plus tard :

- Par courrier postal à l'administration communale, Place communale 3, 1320 Beauvechain
- Par mail : **extrascolaire@beauvechain.be**

Pour toutes questions, veuillez contacter Jennifer van Bochove, Coordinatrice Accueil Temps Libre au **010/86 83 17** ou par mail à **extrascolaire@beauvechain.be**.

Conseil Communal des Enfants
Prestation de serment

Le lundi 7 novembre 2022, lors de leur premier Conseil, nos nouveaux élus ont prêté serment devant notre Bourgmestre, Madame Carole Ghiot. Chacun d'entre eux s'étant engagé dans l'intérêt de sa commune et de ses jeunes habitants, les voilà plongés dans cette belle aventure.

Toutes nos félicitations à eux et bienvenue à bord !

Un Conseil Communal des Jeunes à Beauvechain ?

Depuis 2020, le Conseil Communal des Enfants est en place et tourne bien. Il permet à nos jeunes conseillers de s'investir pour leur commune et de proposer des projets pour embellir la qualité de vie de leur paire.

Que diriez-vous de poursuivre l'aventure au-delà de 12 ans ?

La commune souhaite, avec un budget participatif, mettre en place un CCJ (Conseil Communal des Jeunes) afin de permettre aux jeunes de 13 à 18 ans de s'impliquer également.

L'aventure te tente ?
Fais le savoir à Jennifer au **0473 13 25 67** (appel, sms, whatsapp,...) ou à **extrascolaire@beauvechain.be**.

Église Saint-Sulpice à Beauvechain (1853-1860)

Émile Coulon, l'architecte qui a commencé sa carrière à Beauvechain

Repères biographiques

Émile Joseph Ghislain Coulon est né à Nivelles le 12 février 1825. Il grandit dans un milieu d'artisans. Son grand-père était maître menuisier, son père ébéniste et son frère sculpteur sur bois. Il étudie le dessin et l'architecture à l'Académie de dessin de Nivelles et y remporte plusieurs premiers prix.

Émile Coulon (coll.privée)

Le 2 janvier 1844, il entre au cabinet de l'architecte Antoine Moreau (1791-1872), qui était déjà son professeur à l'Académie. Dix ans plus tard, Moreau le propose à sa succession en qualité d'architecte-voyer de l'arrondissement de Nivelles, circonscription qui correspond aujourd'hui à l'actuel territoire de la province du Brabant wallon. Il est nommé à ce poste et travaillera au service de la province jusqu'à son décès, en 1891. Son intervention à Beauvechain et surtout sa rencontre avec l'influent doyen Hamoir[1], ont été décisives pour sa carrière. Les plans de cet édifice, qui n'ont malheureusement pas été conservés, sont vraisemblablement les premiers que réalise Émile Coulon en collaboration avec Antoine Moreau pour un travail dont la réalisation lui incombera.

Le poste d'architecte-voyer était relativement important. C'est le responsable qui devait dresser les plans, rédiger les cahiers des charges, établir les devis, surveiller les chantiers et procéder à la réception de tout ouvrage dont la dépense était imputée aux budgets de la province, des fabriques d'église, des institutions de bienfaisance ou d'instruction publique. Il ne réalise donc pas seulement des églises puisqu'il avait la main sur tous les édifices qui supposaient des interventions financières publiques comme des écoles ou des maisons communales. Le moment qui marqua sa carrière fut la reconstruction de la flèche de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles qui avait été soumise à concours. Il remplaça la charpente en bois de 1643, incendiée le 8 mars 1859, par une structure en fer portant le coq à 96 mètres de haut, une vraie prouesse technique.

Bien qu'acteur de la disparition d'édifices anciens qu'il remplacera par des constructions contemporaines, il nourrissait de l'intérêt pour l'architecture du passé. Il fut d'ailleurs nommé, en 1862, membre correspondant de la Commission Royale des Monuments. Il décède le 5 novembre 1891 et est enterré au cimetière d'Ixelles.

Collégiale de Nivelles, encore coiffée de sa flèche à charpente métallique

Son évolution stylistique

La fonction d'Émile Coulon l'amènera à modeler considérablement le paysage architectural de nos campagnes. Il participera au moins à 46 réfections ou constructions d'églises. Son style a souvent été jugé sans grande originalité et très répétitif. Les études réalisées aujourd'hui sur l'ensemble de ses églises ainsi que la réalisation de l'inventaire des églises paroissiales construites entre 1830 et 1940 en région wallonne, permettent de nuancer ces propos.

La carrière de Coulon en tant qu'architecte provincial peut être divisée en trois grandes phases. La première (1854-1865) est marquée par l'expression d'un néogothique « académique », avec les églises Saint-Sulpice à Beauvechain

[1] Norbert André François Hamoir, né à Jauche le 20 septembre 1790. Ordonné prêtre le 13 mars 1813, vice-doyen de Jodoigne en 1818. Curé de la paroisse Saint-Sulpice à Beauvechain en 1827 dont l'œuvre principale reste la construction de la nouvelle église de sa paroisse en 1853.

(1853-1860), Sainte-Catherine à Plancenoit (1857-1859), Saint-Rémy à Braine-le-Château (1860) et Saint-Ulric à Malèves (1863). Cette tendance est caractérisée par un néogothique très sec, peu inventif, répétitif et relativement sobre, rassemblant les caractéristiques principales du style gothique. Il s'agit ici d'une synthèse théorique plutôt que d'une architecture réaliste.

Durant la seconde phase (1865-1875), il abandonne le style néogothique pour des éléments plus hétéroclites qui vont caractériser son œuvre. À partir de ce moment, il va totalement à contre-courant des prescriptions du premier Congrès de Malines (1863) qui tendait justement à promouvoir le style néogothique. Cette attitude démontre qu'il a bien ressenti que tous les commanditaires n'allaient pas dans ce sens. Beaucoup n'avaient d'ailleurs pas les connaissances nécessaires de l'actualité d'un côté et des ordres stylistiques de l'autre, ne réclamant finalement qu'une « nouvelle » église correspondant à leur système de représentations, représentations parfois floues qui ont naturellement mené à un « éclectisme », un mélange de références et de styles. Il s'agit alors de la mise en scène d'une ambiance pour que tous s'y retrouvent. Coulon ne se cantonne pas à une simple mixité résultant d'une mauvaise compréhension du passé, il crée un mélange volontaire et réfléchi, porteur d'un sens. Cette deuxième phase est sans doute la plus intéressante de sa carrière car il a habilement répondu à la demande du plus grand nombre. C'est la période de la diffusion d'un modèle à succès. Ces églises-types ont les avantages et les défauts des « clés-sur-porte », elles peuvent se choisir au départ de modèles et se construisent relativement vite. Elles sont généralement économiques mais elles utilisent des matériaux d'une qualité plus relative et sont par essence, moins singulières.

Église Saint-Georges à Saint-Jean-Geest (1870-1871)

La fin de sa carrière sera marquée par un retour au néogothique qui caractérise la troisième phase dans l'évolution stylistique d'Émile Coulon (1876-1886). Comme s'il voulait revenir aux fondamentaux de l'architecture, Coulon s'exprime dans un vocabulaire formel beaucoup plus archéologique, plus proche de ce que pouvait être réellement le gothique du 14e siècle dans nos régions. Les édifices marquants de cette période sont immanquablement les églises Saint-Fiacre à Wisbecq (1877ca) et Saint-Joseph à Glimes (1882).

Dès 1862, le Gouvernement charge Émile Coulon de réaliser une monographie architecturale de l'abbatiale de Villers, avec Jules Tarlier (1825-1870) qui doit en assumer la partie historique. Encouragé par l'éboulement d'une partie de l'avant corps en 1865, Coulon procède à cette étude dont l'objectif avoué est de pouvoir reproduire l'édifice dans le cas d'une perte totale du monument en péril. Achevée en 1875, l'étude est accompagnée de 14 précieuses planches de relevés et paraît sous la forme d'une version condensée en 1878 dans le bulletin de la Commission royale d'Art et d'Archéologie. Il est plaisant d'observer que la dernière église de Coulon sera celle de Saint-Martin à Marbais (1885-1886), à environ cinq kilomètres de Villers-la-Ville. C'est dans cette toute dernière et troublante création que Coulon va reproduire avec beaucoup de précision certaines caractéristiques que l'on retrouve à l'abbatiale.

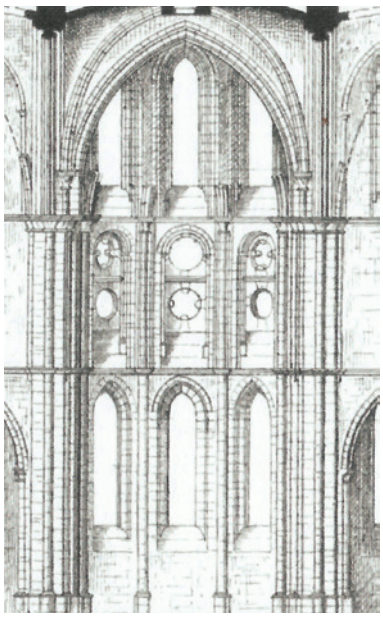

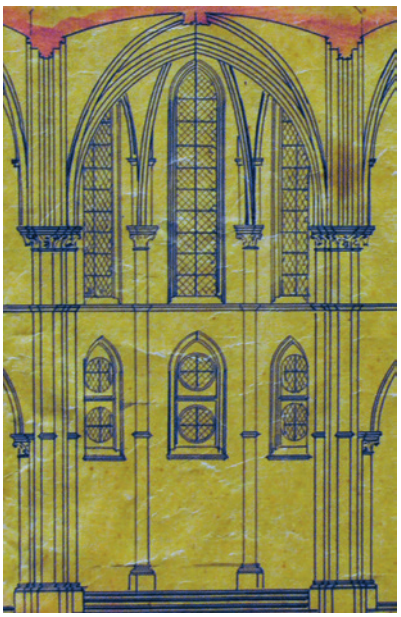

Comparaison de l'élévation du chœur de l'église Saint-Martin à Marbais (1885-1886) et de celui de l'abbatiale de Villers.

Mathieu **BERTRAND**.

Recensement du Petit Patrimoine Populaire de Beauvechain et vie privée

Le tome 2 du recensement du Petit Patrimoine Populaire de Beauvechain est disponible à l'accueil de l'Administration communale.

Cette publication offre à découvrir les éléments du Petit Patrimoine qui jalonnent le village de L'Ecluse et le hameau de La Bruyère.

Pour rappel, ces biens demeurent des propriétés privées et l'accès à ces derniers n'est en aucune manière autorisée. Les autorités communales ont été interpellées par des habitants étonnés de découvrir que des personnes s'octroient le droit de pénétrer dans leur cour et ce sans autorisation. Une grille ou une porte ouverte n'est pas une invitation à rentrer sans se signaler de même qu'un bien photographié et édité dans un livre n'en autorise pas pour autant l'accès.

Merci à tous de parcourir nos villages mais aussi de respecter le principe de la propriété privée ainsi que la quiétude des habitants.

AGENDA

Conférences BiodiverCité

21 février 2023 ***« L'accueil de la biodiversité dans le bâti : Pourquoi ? Comment ? Quelles perspectives ?*** » par Didier Samyn, architecte et formateur volontaire pour Natagora.

L'absence d'habitat pour les espèces dans nos villes et villages figure parmi les multiples causes du déclin de la biodiversité. Pourtant, il existe des solutions techniques de rénovation et d'isolation qui permettent de végétaliser notre bâti. En effet pour la faune et la flore, nos maisons sont des rochers remplis de cavités, d'abris, de microclimat… autant d'atouts pour que nous puissions vivre en harmonie avec la nature.

8 mars 2023 ***« La Chevêche à Beauvechain : 20 années de suivi et de participation citoyenne »*** par Vincent Bulteau, Conseiller en environnement à la Commune de Beauvechain.

Après une brève explication sur la vie de la Chevêche, les résultats collectés grâce à la complicité de citoyens vous seront présentés. Puis, nous terminerons par une proposition de recensement suivant un protocole simple (aucune connaissance préalable).

Vous découvrirez ainsi le monde de la nuit autour de chez vous.

A l'Estaminet du Centre culturel «A l'Boutroule d'Ame»

Rue Auguste Goemans, 20A – Hamme-Mille

- Café multimédia de 9h30 à 12h30 les 21 mars, 18 avril

- Café contes de 14h à 16h le 23 mars, 13 avril

Café Poussettes

de 9h30 à 12h les 9 et 23 mars, 6 et 20 avril 2023. **Informations et inscriptions :**
https://www.beauvechain.be/ma-commune/services-communaux/cohesion-sociale
Sylvie Degimbe
pcs@beauvechain.be – 010/86.83.24

Gym douce à destination des aînés

- Le lundi de 9h30 à 10h30 et de 11h à 12h
- Le mercredi de 9h30 à 10h30

Maison de Village de Nodebais – 4 €/séance

Informations et inscriptions :
Sylvie Degimbe
pcs@beauvechain.be – 010/86.83.24

Marché des producteurs locaux

Tous les samedis de 10h à 13h sur la Place de La Bruyère
Tous les mardis de 15h à 19h sur le parking du Centre culturel à Hamme-Mille

Informations sur la page Facebook
« Marché des Producteurs et Artisans »

Tables de conversation en wallon

Au Relais Saint-Martin (rue de Beauvechain, 56 à Tourinnes-la-Grosse), de 11h à 12h30 les dimanches 19 février et 12 mars 2023.

Informations et inscriptions :
Sylvie Degimbe
pcs@beauvechain.be – 010/86.83.24

PROGRAMME DU CENTRE CULTUREL DE BEAUVECHAIN

Du mardi 28 février au dimanche 5 mars – 14h30
Au Théâtre des 4 Mains
Petites histoires Grrrochonnes
+ visite de la ferme « Au Groin du Village »
à partir de 3 ans

Pour les tout-petits durant le congé de détente

Mardi 7 mars – 20h00
Au Centre culturel de Beauvechain
Exploration du Monde : Ecosse, une chaleureuse authenticité – repas à 18h30

Samedi 11 mars – 15h00
Au Théâtre des 4 Mains
Zippi – Théâtre à partir de 3 ans

Dimanche 19 mars – 17h00
Au Relais Saint-Martin
Boris Schmidt Band
Jazz Tour des Lundis d'Hortense

Vendredi 24 mars – 20h30
Au Théâtre des 4 Mains
Orgasme[s] – Théâtre à partir de 16 ans

Mercredi 29 mars – 20h00
Au Centre culturel de Beauvechain
Exploration du Monde : Il était une fois… Hong Kong – repas à 18h30

LES ATELIERS DU CENTRE CULTUREL DE BEAUVECHAIN

Labo créatif pour ados de 12 à 17 ans
les mercredis 8, 15, 22, et 29 mars de 14 à 16h – Au Centre culturel de Beauvechain

Atelier pluridisciplinaire tout public
les lundis 6, 13, 20, et 27 mars de 13 à 15h – Au Centre culturel de Beauvechain

Atelier d'écriture hors des murs
Autour de l'exposition «Fossiles et fictions»
Samedi 18 mars de 11h à 16h30 - Au Musée L

« Nude Performances » de Jean Dalemans pour artistes adultes
les vendredis 24 février, 10 et 24 mars de 14h30 à 16h30

LES ASSOCIATIONS

Théâtre Wallon

Lès Longuès Pènes présentent «Dj'aîme bé quand tot va de trëviès», comédie en 3 actes de Christian Derycke. Les représentations ont lieu au Relais Saint-Martin les 24, 25, 31 mars et 1er avril à 20h ainsi que les 26 mars et 2 avril à 16h30.
Avec : Brigitte Cortvriendt, Monique Delestinne, Thomas Delgoffe, Raymond Evrard, Alain Jacques, Stéphanie Jacques et André Vanhemelen. Mise en scène de Raymond Evrard.
Réservations : **0497/44.53.23** ou **0485/61.14.68**
Entrée : 9 € à verser sur le compte BE09 6528 4095 8457.
Albert est un vieux célibataire qui possède une belle propriété dans la campagne.
Mais, même célibataire, Albert ne vit pas seul. Il héberge Hélène, une fille d'une trentaine d'année qui cumule les rôles de cuisinière, dame de compagnie, femme de ménage,… Cela déplaît beaucoup à Caroline, une voisine qui, la cinquantaine bien tapée, rêve d'une nouvelle alliance avec son voisin aisé. Quand Arnaud, le seul neveu d'Albert, débarque après avoir pendant des décennies ignoré son oncle, cela intrigue Albert. Quand en plus le neveu a amené un agent immobilier, cela déclenche chez le vieil oncle une méfiance qui deviendra résistance et qui sait, vengeance… !

Infos sur le site www.lecentreculturel.be